



Secteur de l'animation

Les oubliés de la réforme

Peillon :

Les professionnels de l'Animation !

**Les animateurs sont concernés par la réforme des rythmes éducatifs.
La politique éducative doit articuler les temps scolaires et les temps péri ou extra-scolaires.**

Et le secteur de l'Animation ?

Nous constatons que les acteurs du secteur de l'animation, concernés au premier chef par cette réforme, sont les grands absents des négociations en cours !

• Les animateurs sont des acteurs éducatifs à part entière : ils doivent être associés à la réflexion sur la continuité des temps éducatifs des enfants, sans mépris et au même titre que les parents et les enseignants.

• L'animation périscolaire n'est pas de la garderie : le taux d'encadrement prévu par la DGCS prévoit 1 animateur pour 14 enfants en élémentaire et 1 animateur pour 10 enfants en maternelle.

Le nouveau taux d'encadrement préconisé dans le décret (1 animateur pour 18 enfants en primaire et 1 animateur pour 14 enfants en maternelle) n'est pas en adéquation afin de mettre en place des projets de qualité. La réduction des temps d'enseignement à 5 Heures par jour se traduira par l'ajout d'une heure d'animation périscolaire en fin de journée : quels moyens pédagogiques, matériels, et financiers sont donnés aux animateurs pour permettre d'accueillir les enfants dans des conditions appropriées à cette volonté politique.

• Le métier d'animateur doit être valorisé : Une animation se prépare et s'évalue : l'État est garant de la qualité éducative des Accueils Collectifs de Mineurs.

• Cette réforme pour le temps périscolaire impactera les ADL : suppression des accueils collectifs les mercredis matin.

C'est par la mobilisation de TOUS que nous éviterons la casse du secteur de l'animation.

AGISSEZ MAINTENANT !

Une mobilisation unitaire de TOUS les salarié(e)s est indispensable !



Tous en GREVE ... Tous MOBILISES

Le mardi 12 février 2013

Pour TOULOUSE

RDV à 14h place du Capitole

-Métro Capitole-

Un préavis départemental de grève est déposé à la Préfecture couvrant l'ensemble des établissements de l'Animation.